



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

D E P A R T E M E N T D E L A C H A R E N T E M A R I T I M E

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze septembre à neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Patrick DENAUD, Maire.

Convocation : 09/09/2025

Affichage : 09/09/2025

Nombre de membres :

En exercice : 10

Procurations : 1

Votants : 8

Etaient présents : P.DENAUD, V.VALADE, JP.GUILLON, P.PRIVAT, L.MOREAU, L.VAREILLE, P.SARTOUX.

Excusés : F.DIDIERJEAN, A.POTIGNY (Procuration P. DENAUD)

Absent : Bernard PETIT

Secrétaire de séance : Lucille VAREILLE

37.2025 RETRAIT DELIBERATION REGIE DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE ET STATUTS

Vu la lettre d'observations de Madame la sous-préfète en date du 8 août 2025,

Considérant que la délibération 29-2025 porte une mention incomplète, puisqu'en effet celle-ci aurait dû prévoir le montant de la dotation initiale.

Considérant que la date de la création de la régie fixée au 23 juin 20235 est une disposition irrégulière au regard du principe tiré de la jurisprudence du « journal l'Aurore » proscrivant la rétroactivité des actes administratifs puisque la délibération susmentionnée est devenue exécutoire le 24 juin, date de transmission aux services de contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal Décide à l'unanimité ;

- De retirer la délibération 29-2025 création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et adoption de ses statuts.

Le secrétaire de séance,

